



Commune de
PERROY

CONSEIL COMMUNAL

Le Prieuré 5
Case Postale 64
1166 Perroy

E. conseil.communal@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

Perroy, le 13 octobre 2022

PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAL

JEUDI 13 OCTOBRE 20H00
GRANDE SALLE DE PERROY

PRESIDENCE :
M. Antoine Dreier

Le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil et de la municipalité.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel.

36 personnes sont présentes
4 personnes sont excusées

Le quorum étant atteint et les membres ayant été convoqués conformément à l'art. 51 du règlement du Conseil, le président déclare la séance ouverte.

2. Procès-verbal de la séance du 16 juin 2022

Le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

La parole n'est pas demandée.

Le procès-verbal de la dernière séance est accepté à la majorité moins 2 absentions.

Le Bureau tient à s'excuser de son erreur pour l'envoi des deux rapports de la commission Gestion & Finance qui n'ont pas été du tout envoyés aux conseillers.

3. Communications du Bureau du Conseil

En date du dimanche 25 septembre, il y a eu une votation et le dépouillement s'est bien déroulé, le Président remercie le Bureau pour son travail.

En date du 29 juin 2022, le Conseil Communal a reçu un courrier de Mme Hjelm & M. Frauchiger qui demandait l'accès aux archives du Conseil communal ainsi que le moyen de contacter chaque conseiller. Pour donner suite à ces demandes, le Président s'est renseigné auprès de la Préfecture pour savoir ce qui était autorisé ou ne l'était pas.

Nous avons répondu par courrier postal recommandé le 18 juillet dernier en refusant de donner l'accès aux adresses mail privées des conseillers. Le Bureau a estimé que cela était des données privées et donc non disponibles à l'accès public.

L'accès aux archives a été autorisé vu que c'est déjà le cas pour tout citoyen qui désire les consulter.

En date du 19 août, nous avons reçu une lettre de Mme Hjelm & M. Frauchiger qui ont fait recours par le biais de la CDAP / Commission du droit administratif et public.

La situation actuelle est que le dossier est entre les mains de l'avocat de la commune, Me Thévenaz.

Nous attendons donc des informations complémentaires, à savoir si d'autres données devraient être transmises aux plaignants.

Le Président informe ensuite que ce jour, jeudi 13 octobre il a reçu un courriel du Syndic M. Haldimann et il en fait lecture devant toute l'assemblée. Le Syndic fait part de son absence pour raison de santé.

Le courriel est à disposition pour lecture des conseillers à la fin de la séance.

Pour terminer, le Président communique les dates des séances 2023 :

- 16.03.23 20h00
- 15.06.23 18h30 + grillades
- 14.09.23 en Réserve si aucune convocation reçue = annulée
- 12.10.23 20h00
- 07.12.23 18h30 + repas.

<https://www.perroy.ch/politique/conseil-communal/>

<https://www.perroy.ch/dates-seances/>

La page Internet des dates des séances n'a pas encore été mise à jour pour 2023.

4. Communications de la Municipalité

La Municipalité désirait informer le conseil de l'absence prolongée du Syndic due à une maladie. Toutes les mesures nécessaires ont été prises depuis le mois de juillet pour pallier à cette absence, et faire en sorte que tout le travail soit fait dans les délais. La Municipalité ignorait que le Syndic avait préparé une communication, comme le précise à nouveau le Président M. Dreier, cette communication a été reçue le jour même du Conseil donc non transmise à temps à la Municipalité.

M. Jörg Dreier prend la parole et communique :

La parcelle 164 – la Municipalité a conclu un nouveau bail agricole d'une durée de 6 ans avec M. Bertrand Rochat de Féchy.

Deux problèmes sont survenus cet été concernant l'eau potable de la commune.

Tout d'abord la crépine d'aspiration qui a été squattée par les moules Quagga, même à l'intérieur du tuyau, tout est réglé et a été nettoyé et pour cela il a fallu aller jusqu'à 35-40m de profondeur. Il reste encore le diamètre du tuyau à curer.

Les sources d'eau qui suffisaient à alimenter la commune ont beaucoup souffert de la sécheresse.

La Municipalité a décidé de ne pas reconduire le bail du tenancier actuel de la Buvette de la Plage.

Un appel d'offre sera fait dans les règles de l'art. Il y a déjà eu quelques personnes qui ont manifesté leur intérêt.

Mme. Saxer prend également la parole et informe qu'une consultation pour les jeunes de 10-14 ans va être lancée.

L'idée est de mener à bien un projet spécifique répondant à leurs besoins et à leurs envies. Il a été constaté que pour les plus jeunes cela existait, ensuite depuis l'âge de 16 ans il y a La Jeunesse et entre d'eux il y a une tranche d'âge qui a des besoins.

Pour le deuxième sujet, un tout ménage va être distribué aux habitants.

Ce document résume les mesures que la commune va mettre en place pour faire face au déséquilibre climatique et aux problèmes énergétiques.

La veille Mme Saxer a participé à une séance avec la Préfecture. Le canton comme la Confédération prennent très au sérieux d'éventuelles pénuries d'électricité.

Le canton appelle et exige une étroite collaboration de la part des communes.

Nous devons le tenir régulièrement au courant des mesures qui devront être prises.

Dernière information, le nouveau règlement de police a été soumis pour examen préalable du canton. Dès son retour, un préavis sera adressé au Conseil communal.

5. Communications des délégués aux Associations intercommunales et régionales

M. Didier Blanchard demande la parole pour donner les nouvelles des deux dernières séances du conseil intercommunal de la région de Nyon.

Il y a eu 6 préavis approuvés.

- Le premier préavis est pour les comptes 2021
- Le deuxième préavis est au sujet de l'augmentation (CHF 5) de la cotisation par habitant, qui passera donc de CHF 20 à CHF 25 dès 2023. La dernière augmentation datait de 2010.
- Le troisième préavis porte sur la stratégie en matière de gestion et de conservation de documents papier et électronique. C'est une mise aux normes actuelles et le montant prévu est de CHF 25'000 pris sur investissement et amorti sur 5 ans.
- Le quatrième préavis est sur l'adhésion de la commune de Crans.
- Le cinquième préavis est sur le financement d'une carte de transport touristique régional. Cette carte permettra aux touristes (minimum 1 nuitée) d'avoir la gratuité aux transports publics. Le financement sera assuré directement par la taxe de séjour, tout ceci avec une entrée en vigueur en 2023.
- Le sixième préavis est pour un montant de CHF 100'000 pour la promotion de la mobilité de la région en 2023. Il y a plein d'actions qui sont menées par Région de Nyon pour faire changer les habitudes des divers publics en les encourageant à tester les transports publics et les modes *doux*.

Suite au départ de Mme Landeiro, c'est Valérie Jeanrenaud (syndic de Burtigny) qui a été élue au comité Codir de Région de Nyon.

Dernière information sur le délai des candidatures pour le Prix d'innovation 2023 est lundi 31 octobre. Le prix est d'un montant de CHF.50'000, ceci est pour soutenir les projets innovants qui contribue à l'économie locale.

N'oubliez pas de consulter régulièrement le site : <https://regiondenyon.ch/>
Il y a tout plein d'informations intéressantes pour tous.

6. Préavis No 06/2022 : Arrêté d'imposition pour l'année 2023

Le rapporteur de la commission Gestion & Finances, M. Julien Gaillard prend la parole pour lire le rapport.

La parole n'étant pas demandée, le président propose de passer au vote.

Au vote à main levée, le Conseil, à l'unanimité approuve le préavis 06/2022 sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2023

7. Préavis No 07/2022 : Autorisation d'emprunter CHF 3'000'000 pour les liquidités communales

Le rapporteur de la commission Gestion & Finances, M. Biétry lit le rapport devant le conseil.

La discussion est ouverte.

Monsieur Paternot prend la parole et pose deux questions :

1. Pourquoi parler d'endettement à long terme et non pas d'un prêt à court terme ?
2. Quel est le calendrier de remboursement, à quelle échéance ce trou de trésorerie sera-t-il comblé ?

Le Municipal M. Dreier explique que cela n'est pas de gaité de cœur que la municipalité a décidé de faire cette demande d'emprunt auprès du Conseil.

Cet été il a été décidé de faire une mise au point avec la boursière concernant toutes les échéances de paiement qui allaient arriver. Le résultat est que fin octobre il faut payer au canton la somme de CHF 2'300'00 et le montant n'est pas disponible en caisse.

Il a été décidé de faire un emprunt pour pouvoir régler cette facture de péréquation et dans l'idée d'avoir également un peu plus de souplesse financière, la Municipalité a préféré monter la somme à CHF 3'000'000.

A l'heure actuelle il n'a pas encore été décidé quel type d'emprunt, quel délai on regarde ce qui serait le mieux en partageant et en pouvant rembourser dans un délai convenable.

M. Paternot reprend la parole pour dire qu'il comprend que l'on parle d'un trou de trésorerie de quelques mois, que dès que les recettes tomberont à nouveau cela devrait combler le trou. Pour lui la réponse n'est pas complète.

M. Dreier précise que le terme *endettement à long terme* n'est pas forcément le meilleur choisi. Le but est de rembourser rapidement cette dette.

Actuellement il y a plusieurs contacts en cours avec des banques pour connaître les diverses conditions et donc la réponse de l'échéance de cette dette n'est pas connue à ce jour.

M. Muller prend ensuite la parole pour tenter de clarifier le préavis.

Le cout de la RC 52 est d'environ 5 millions. A ce jour, il y a un endettement de CHF 785'000 que sur la RC 52. Pendant cette même période la commune a touché CHF 4'000'000 d'avance d'impôt sur dénonciation spontanée. Cette somme a été utilisée pour réduire temporairement un emprunt à long terme mais il va falloir rendre cet argent au Canton. En résumé selon M. Muller ce décalage va produire sur le long terme un endettement car il y aura toujours des remboursements au canton à faire.

M. Paternot reprend la parole car il ne comprend pas vraiment pourquoi on a remboursé cet emprunt alors qu'il n'était pas à terme. M. Muller précise que cette décision a été prise par la Municipalité car à l'époque il y avait des taux d'intérêts négatifs sur les liquidités et cela semblait être le choix le plus logique à ce moment précis.

M. Biétry confirme également que le problème n'est pas un trou de trésorerie temporaire, mais le fait qu'à un moment donné on a utilisé la trésorerie en abondance que la commune avait, pour amortir un prêt que l'on n'aurait pas dû amortir si vite, mais à nouveau tout cela était logique par rapport aux taux d'intérêts négatifs des banques.

La demande d'emprunt est donc parfaitement logique par rapport à la situation financière de la commune en octobre 2022. On revient donc à un taux normal d'endettement de la commune. Si ce qui a été souligné dans le rapport et que l'on ne revient pas au même niveau de 4 millions mais plus 3 millions.

Au vote à main levée, le Conseil à la majorité (2 absentions) accepte le préavis 07/2022.

08. Divers et propositions individuelles :

M. Bettems pose la question à la Municipalité s'il y a des nouvelles au sujet de l'enquête administrative qui est en cours.

Mme. Mme Leprince-Ringuet lui répond qu'il y a un recours au Tribunal fédéral qui a été fait. La Municipalité attend la réponse du tribunal et il y a un effet suspensif donc rien ne peut être communiqué pour le moment.

M. Bettems reprécise qu'il pensait à la perquisition qui a eu lieu dans les locaux de la commune. Mme Leprince-Ringuet répond qu'ils ont demandé le dossier mais que cela leur a été refusé. La Municipalité est un peu dans le brouillard, aucune nouvelle et elle pensait que cette situation allait être réglée facilement et rapidement et c'est toujours en attente de nouvelles.

M. Lukas Dreier prend la parole et demande si la première affaire est bien celle relative à l'enquête administrative et la seconde est celle de la perquisition /plainte pénale et il demande s'il y en a d'autres et s'il serait possible d'avoir une liste des *affaires en cours*

Mme Leprince-Ringuet précise qu'elle n'est pas sûre que cela soit possible tout en consultant ces collègues, il y a plusieurs recours concernant des décisions municipales, il semble que le Conseil d'état s'est prononcé sur quelques-unes, mais cela n'est pas finalisé car il est possible que ces décisions soient susceptibles d'avoir un recours auprès du Tribunal fédéral. Pour le moment, tout est en suspens.

M. Jaccoud prend la parole et remercie pour l'information donnée au sujet de la non-reconduction du contrat du restaurateur de la plage. Il se pose la question du barème des tarifs autorisés par la commune, car il trouve que les prix étaient excessivement élevés plus que certains restaurants à la carte de Rolle.

Il serait fort intéressé d'avoir une garantie de suivi concernant les prix, l'hygiène, le contrôle du futur tenancier du restaurant de la plage.

La Municipale Mme Leprince-Ringuet trouve que son idée est pertinente et qu'elle va être suivie.

M. Didier Blanchard demande s'il y a des nouvelles du canton plus précisément de la DGE et de la CDAP concernant le projet de la plage.

Effectivement la CDAP a rendu son arrêt ce matin, il est actuellement en cours d'examen mais malheureusement il ne semble guère favorable. Par contre il y a toujours moyen de faire recours au Tribunal Fédéral contre cet arrêt. Sinon il faudra repartir pour un nouveau délai et l'idée est de le raccourcir au maximum pour éviter de devoir présenter un nouveau projet.

Le problème est de tomber d'accord sur la distance aux eaux, on parle de 15 m ou de 20m pour que le projet puisse se réaliser.

Il est clarifié que l'on parle uniquement du projet du restaurant et de la cabane de plage et pas du tout du parking, des accès voir du port.

M. Lukas Dreier reprend la parole et il demande s'il ne serait pas plus intéressant de penser à changer son fusil d'épaule, arrêter les recours et tout simplement proposer un nouveau projet de restaurant et cabane.

Est-ce que la décision d'aller à l'étape suivante est uniquement de la compétence de la Municipalité ou est-ce que le conseil pourrait donner son avis sur ce projet tel qu'il a été présenté il y a déjà 10 ans ? Mme Leprince-Ringuet rétorque que ce projet a été accepté à l'époque par le conseil communal et on ne peut pas revenir en arrière. Elle pense qu'il faut défendre ce projet jusqu'au bout et si on décide d'aller à l'étape suivante et faire recours au Tribunal Fédéral c'est que l'on a de bonnes chances sinon on ne le ferait pas. On ne peut pas défaire un projet qui a été adopté dans les règles.

Selon M. Dreier après un certain nombre d'années, on peut présenter un nouveau projet si l'ancien n'a pas été réalisé. Selon Mme Leprince-Ringuet si on repart à zéro, on présente un nouveau projet, un concours d'architecture, etc. En résumé ce nouveau projet ne verra pas le jour avant 10 ans, ça c'est certain. Selon elle ce n'est pas la bonne optique, à moins que maintenant plus personne ne veuille de ce projet.

M. Jaccoud prend la parole et parle du coût du projet qui selon lui doit être totalement revu. En effet depuis 3-4 ans le coût de certaines matières premières ont augmenté, donc il y aura un nouveau calibrage à faire, ou des décisions à prendre au sujet d'autres matériaux meilleur marché.

M. Lukas Dreier reprend la parole et précise que selon ses souvenirs, le projet englobait le port et le restaurant, et il manquait les infrastructures. Dans le cas où l'on gagne au TF, pour le projet du restaurant, est ce que l'on ne risque pas de se retrouver avec le souci d'un non-projet d'infrastructure.

Pourquoi ne pas soumettre un nouveau projet plus raisonnable et qui engloberait le tout ? Ceci est une très bonne question selon Mme Leprince-Ringuet.

A l'heure actuelle on a un projet voté par le Conseil communal, il a suivi toutes les procédures et cela pourrait au moins déjà sécuriser le restaurant & la cabane, ou est-ce que l'on remet tout à zéro. Ce qui fait qu'avant *des lustres* on n'aura rien du tout.

M. Merli prend la parole et demande si on a pensé à sécuriser l'accès à la plage qui est assez dangereux ?

Il est reconnu que cet aspect-là ne fait pas du tout partie du projet initial, et Mme Leprince-Ringuet confirme qu'il va falloir effectivement se pencher également sur cette question. Elle ignore quelle est l'autonomie de la commune au sujet de la traversée de la route.

Il est forcé de constater que de nombreux automobilistes conduisent à 80 km/h et les gens traversent cette route avec danger pour atteindre la plage. Heureusement qu'il n'y a pas eu d'accidents. M. Blanchard rétorque que oui il y a déjà eu accident.

M. Bassin prend la parole et précise qu'il n'était pas au Conseil communal lors de la validation de ce projet. Il est fort surpris qu'aujourd'hui, on va se battre, perdre de l'énergie et des sommes faramineuses pour peut-être obtenir gain de cause pour un projet, qui va nécessiter un nouveau devis, un nouveau budget.

Le gros hic est qu'au final si le projet se réalise, on pensera ensuite l'accès à ce restaurant, et au parking pour les voitures.... Ne serait-il pas plus logique de prendre le temps de repenser à tout cela et est-ce qu'au final la commune a-t-elle le budget pour se payer ce petit bijou, tel qu'il a été prévu et estimé financièrement ?

M. Perdrizat prend la parole et également la défense de la Municipalité.

La décision de ce budget a été prise il y a quelques années et tant que le Conseil communal ne donnera pas d'autres instructions à la Municipalité d'arrêter les travaux et de repartir dans une autre direction, la Municipalité a pour mandat de mener à bien cette décision validée à l'époque. Il y avait une raison bien précise de commencer par le restaurant & la cabane, mais il ne se souvient plus laquelle.

Depuis avec toutes ces années, il y a eu de l'eau qui ont coulé sous les ponts et les choses ont changées. A nous de déterminer si on continue dans cette direction ou pas.

Il faut respecter les procédures qui existent. On ne peut pas exiger de la Municipalité qu'elle décide d'elle-même de faire autre chose.

Mme Leprince-Ringuet l'en remercie.

M. Muller se positionne également. Cela fait environ 12 ans qu'il est au conseil et l'idée était de fractionner le projet en plusieurs étapes, pour au moins en réaliser quelques-unes.

Si on propose un seul projet global, vu le nombre d'opposants on ne verra jamais une seule réalisation.

On peut bien entendu déposer une motion et tout recalculer et budgéter mais entre le passage à piéton ou un passage sous voie, est-il possible de toucher à la route cantonale ? Ce préavis avait été voté en 2018, si on le met à la poubelle il n'y aura rien du tout.

Existe-il un moyen de sécuriser les accès à cette plage car la situation est effectivement dangereuse ?

M. Merli reprécise que pour lui l'accès sécurisé à la plage est prioritaire par rapport à un nouveau restaurant.

M. Muller lui répond qu'il est tout à fait d'accord avec lui et que la sécurité est prioritaire.

Il précise juste qu'un projet global comprenant restaurant, cabane, accès sécurisé, parking, ne verra sûrement jamais le jour car aucun accord ne sera validé.

Le chemin d'accès à la plage ne devrait pas forcément être en relation avec le projet du restaurant mais être isolé.

Mme. Saxer s'engage à voir avec la DGMR ce qu'il est possible d'envisager en précisant que cela a peut-être déjà été évoqué à l'époque. Il faudrait déjà pouvoir sécuriser un accès à la plage via la route suisse.

M. Pasche prend la parole et précise que les accès à la plage ont déjà été dans le passé longuement discutés. Le problème principal est du ressort du canton et on ne peut mettre sur cette route ni feux, ni passage à piétons, cela limitait donc grandement la marge de manœuvre de la Municipalité. Il pense que la DGMR va probablement répondre de la même manière mais Mme Saxer précise qu'elle va poser la question en 2022.

M. Pasche est également étonné que ce projet mis à l'enquête en 2018, suscite uniquement maintenant les questions sur l'accès sécurisé à la plage.

M. Strevens fait une remarque à l'attention du Canton. Pour le LEB, il a fallu qu'il y ait quelques morts sur ce tronçon et ensuite tout s'est facilement organisé pour sécuriser la route. Etant papa d'un enfant de 7 ans il se sent obligé de l'amener à la plage en voiture, par contre pour ressortir sur cette route qui est fort encombrée c'est la misère.

M. Blanchard demande que lors de la rencontre avec la DGMR, Mme Saxer argumente et parle également de la commune de Prangins qui a pu faire installer des feux avec présélection sur la route suisse.

Il lui semble également que lors de la dernière séance, on avait parlé d'un futur préavis en rapport avec le calcaire et le curage de toutes les conduites. Est-ce encore d'actualité ?

Il profite de la parole pour féliciter la Municipalité pour la démarche participative faite auprès des perrolans en lien avec le PACom. Il a trouvé très bien d'impliquer les citoyens.

Le Municipal M. Dreier lui répond au sujet du curage des conduites. Effectivement il va y avoir quelques travaux cette année encore et le reste passera sur le budget 2023.

M. Bassin prend la parole et demande si la Municipalité a réfléchi en termes d'économies d'énergies. Le canton va prendre des mesures mais au niveau communal qu'en-est-il ?

Mme. Saxer s'excuse de ne pas avoir pensé à le lire devant le Conseil mais il va y avoir un formulaire tout-ménage qui sera distribué avec les explications suivantes :

- ❖ Eclairage public réduit de 23h à 5h du matin, sauf sur les passages piétons
- ❖ Utilisations des appareils électriques réduit au strict nécessaire
- ❖ Un sapin de Noël dans l'église, un sur la place de l'église et le 3ème sur le rond-point.
- ❖ Toutes les autres décorations de Noël ont été annulées.
- ❖ A la fermeture des bureaux communaux, tout le matériel électronique sera éteint.
- ❖ La température générale des bâtiments sera abaissée à 19 c

M. Bassin dit que l'on est dans la demande d'incitation à l'économie d'énergie, la mesure suivante pourrait être une coupure ou délestage d'électricité. Est-ce que la commune a reçu des informations du canton ou de la confédération sur les marches à suivre ?

Selon la municipale Mme Saxer il devait y avoir une présentation ce jour qui n'a pas eu lieu. Le délestage est la dernière solution mais si cela devait avoir lieu, il y aurait des alertes, et ce serait par répartition dans chaque quartier à tour de rôle. La commune suivra bien entendu les informations de la confédération. Le pic attendu est pour janvier et février.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les membres du Conseil et la Municipalité pour leur présence et leur donne rendez-vous le jeudi 8 décembre à 18h30 pour la séance suivie d'un souper.

Le municipal M. Dreier prend la parole pour préciser que le frigo du carnotzet fonctionne toujours malgré les économies d'énergie et que tout le monde est bienvenu au carnotzet.

La séance est levée à 21h00.

Au nom du Conseil communal :

Le Président



Antoine Dreier



La Secrétaire



Agnèle Kursner